

## RENOUVELLEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE 2026-2027

### « *Je souhaite garder mon logement actuel* »

Comment dois-je procéder ? Étape 1/2



La demande de renouvellement de votre logement Crous pour l'année 2026-2027 est ouverte **du 10 mars au 4 mai 2026**.

Cette procédure **ne concerne pas les étudiants logés par leur établissement dans le cadre d'un partenariat Crous – université/école**



Je souhaite renouveler mon logement pour la rentrée prochaine. Quelle sont les conditions ?

Voici les conditions pour demander un renouvellement :

- Être étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur,
- Être à jour de vos loyers,
- Ne pas avoir de contentieux disciplinaires.
- Conserver votre logement jusqu'au 31/08/2026 sauf raisons justifiées (stage)
- Ne pas avoir épuisé votre droit au logement de 5 années au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

*\*Si vous êtes en situation de dette, nous vous invitons à régulariser au plus vite*



Comment indiquer que je souhaite conserver mon logement pour la rentrée prochaine ?

Connectez-vous à votre compte MSE, je vous montre les étapes :



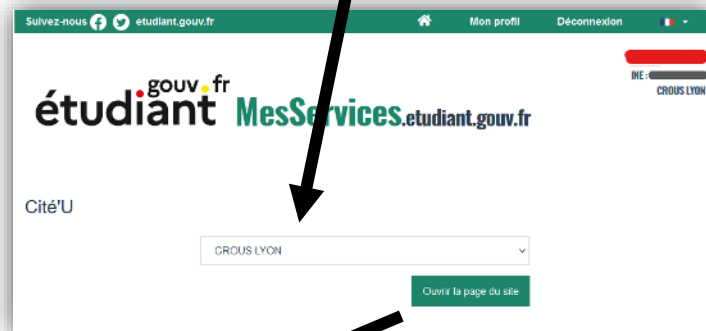
Lorsque vous êtes connecté, votre nom apparaît en haut à droite.



Allez dans la rubrique GERER SON LOGEMENT « Cité U »



Choisissez le Crous de Paris – « Rubrique Mon logement actuel »



Cliquez sur « Demander mon renouvellement »

MON LOGEMENT ACTUEL

RESIDENCE JOSEPH CARTELIER

📅 Début : 01/02/2023

📅 Fin : 31/08/2023

Actions possibles sur ce logement :

- ✓ Payer le loyer
- 📄 Dernier avis d'échéance
- 📄 Attestation CAF
- Transférer le paiement du loyer
- 🔄 Demander mon renouvellement

Voilà, c'est fini.

Vous allez recevoir un mail de prise en compte de votre demande. N'oubliez pas de compléter votre DES en parallèle.

Si votre dossier est complet et vous remplissez les conditions, vous recevrez un mail de confirmation de votre renouvellement.

**Si vous êtes accepté**, vous devrez retourner dans la rubrique « mon logement actuel » **pour confirmer**. Sans confirmation de votre part, le dossier locatif ne s'initialisera pas et le renouvellement ne sera pas pris en compte.



Vous devez avoir **déposé votre Dossier Social Étudiant – DSE pour l'année 2026-2027** afin que votre demande de renouvellement soit complète.

*Si votre DSE n'est pas à jour, votre demande risque d'être automatiquement refusée et le traitement de votre demande pourrait être rallongé.*

Vous recevrez un mail de confirmation ainsi que les démarches à suivre **pour constituer votre dossier locatif**.


Vous devrez obligatoirement joindre les pièces obligatoires\* **sous 15 jours** à compter de votre confirmation.

A défaut, votre dossier deviendra inactif. Vous perdrez votre droit d'occupation.

\* Pièce d'identité, Garantie VISALE renouvelée, Assurance Multirisque Habitation renouvelée, Fiche de Renseignements

# Foire aux questions

Je n'ai pas cette brique ?

 Demander mon renouvellement

Cette brique apparaît **du 10 mars jusqu'au 4 mai 2026 minuit**.

Elle n'apparaît pas si vous êtes **logé dans le cadre d'un partenariat entre le Crous et votre établissement**.

Dans ce cas, rapprochez-vous directement de votre établissement.

J'ai cliqué sur la brique, comment puis-je vérifier que ma demande a été prise en compte.

 Transférer le paiement

 Suivi de la demande de renouvellement :

Statut : Votre demande est en cours de traitement par le Crous.

En plus du mail que vous avez reçu, vous retrouverez le statut de votre demande dans la rubrique « Mon logement Actuel ».

Comment savoir si ma demande est acceptée ?

Les demandes seront traitées **dans les meilleurs délais**. Vous recevrez **une réponse le 15 mai au plus tard**. Il est **impératif de surveiller vos mails** tous les jours pendant cette période. Si vous êtes accepté, vous devrez retourner dans la rubrique « mon logement actuel » **pour confirmer**. Sans confirmation de votre part, le dossier locatif ne s'initialisera pas et le renouvellement ne sera pas pris en compte.

Je ne suis pas sûr de continuer mes études sur Paris, est ce que cette étape m'engage ?

Dans le doute, il est **préférable de demander et confirmer** votre renouvellement. Si votre situation change, vous devez vous désister impérativement **avant le 31/08/2026**.

